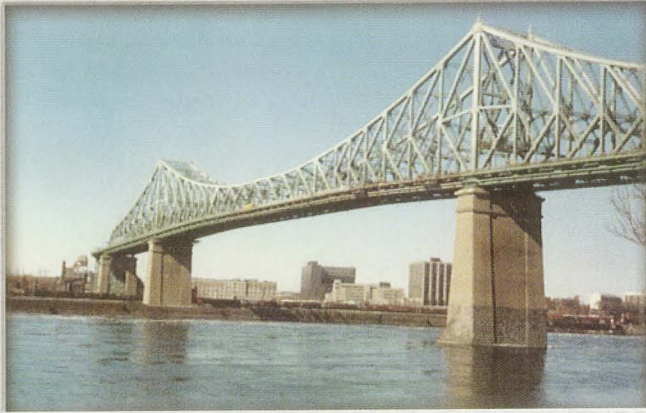




LES PONTS JACQUES-CARTIER
ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

RAPPORT ANNUEL 1997 - 1998



ÉNONCÉ DE LA MISSION DE LA SOCIÉTÉ

Procurer au public un passage sécuritaire et efficace sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain et sur une section de l'autoroute Bonaventure situés dans la région de Montréal (Québec).





Les Ponts Jacques Cartier
et Champlain Incorporée

The Jacques Cartier and
Champlain Bridges Incorporated

Le 15 juin 1998

L'Honorable David Collenette, C.P., député
Ministre des Transports

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 150 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée pour l'exercice terminé le 31 mars 1998.

Dans son Plan d'entreprise 1997-1998, la Société s'était engagée, entre autres, à poursuivre la mise en application des programmes d'entretien majeur en cours afin d'assurer le maintien en bonne condition des structures sous sa responsabilité. Ainsi, c'est avec plaisir que je vous informe que la Société a entrepris avec succès durant la période des projets d'entretien totalisant 22,6 millions de dollars tout en permettant un passage efficace et sécuritaire pour plus de 80 millions d'usagers. De plus, en prévision du projet de remplacement du tablier du pont Jacques-Cartier prévu pour 2000 et 2001 et estimé à 121 millions de dollars, la Société a également complété avec succès durant l'exercice un projet pilote qui lui a permis de confirmer les méthodes et techniques qui seront utilisées pour ce projet d'envergure.

Le rapport annuel comprend également les états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998, tels que vérifiés par le Vérificateur général du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Michel Fournier

Canada



Durant l'exercice 1997-1998, le Gouvernement a présenté le projet de loi C-9, nouvelle version de la *Loi maritime du Canada* prévoyant la dissolution de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, société mère de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, et le transfert de l'exploitation de la Voie maritime à un nouvel organisme sans but lucratif.

Le Projet de loi prévoit au surplus que dès la dissolution de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, toutes les actions de ses filiales seront transférées au Ministre des Transports et détenues par lui au nom de Sa Majesté en droit du Canada. De filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée deviendrait une société d'état mère inscrite à la partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Ces changements pourraient ouvrir la porte à de nouveaux défis pour la Société, incluant la gérance d'autres structures et infrastructures propriétés du gouvernement fédéral telles que ponts, tunnels et routes. En prévision d'une telle vocation éventuelle, la Société a révisé sa structure administrative, ses méthodes et procédés afin de se préparer à relever ces nouveaux défis. Le Plan d'entreprise soumis pour l'exercice courant ainsi que pour le prochain exercice a mis l'accent sur la souplesse et la facilité de la Société et de son personnel à s'adapter rapidement aux nouvelles exigences en vue.

La Société a entrepris avec succès durant cette période des projets de réfection majeur totalisant plus de 22,6 millions de dollars. Ces travaux ont été exécutés dans un souci constant de maintenir au minimum l'impact sur la circulation qui se chiffre à approximativement 41 millions de véhicules par année sur le pont Champlain et l'autoroute Bonaventure et à 39 millions de véhicules sur le pont Jacques-Cartier.

Parmi les travaux les plus importants, on notera ceux reliés aux programmes de nettoyage et de peinture des ponts, de réparation aux structures d'acier, de réfection des chaussées, de restauration de viaducs et de réparations effectuées aux piliers de ponts.

Un projet important concernant le remplacement du tablier du pont Jacques-Cartier au moyen de dalles de béton préfabriquées a été soumis pour l'approbation du Gouvernement en 1997-1998. Ce projet clés en main sera échelonné sur deux années. Le contrat principal serait accordé en 1999 en débutant avec la fabrication des unités du tablier. Les travaux de remplacement débuteraient sur le pont au printemps 2000 et se termineraient à l'automne 2001. Le coût total du projet est évalué à près de 121 000 000 \$ exclusion faite des coûts connexes de gestion de projet estimés à 2 700 000 \$.

Le crédit parlementaire pour la période 1997-1998 a été de 29 703 112 \$, soit 183 888 \$ ou 0,6 % de moins que le montant de 29 887 000 \$ prévu originalement au budget, exclusion faite d'un remboursement de 4 210 359 \$ de la TPS et de la TVQ par le Gouvernement du Québec relatif aux exercices 1993 à 1997. Tenant compte de ce remboursement, le crédit parlementaire net requis pour 1997-1998 se chiffre à 25 492 753 \$.

a) Autorité législative

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est une filiale en propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

b) Structure organisationnelle

- Conseil d'administration et Comités

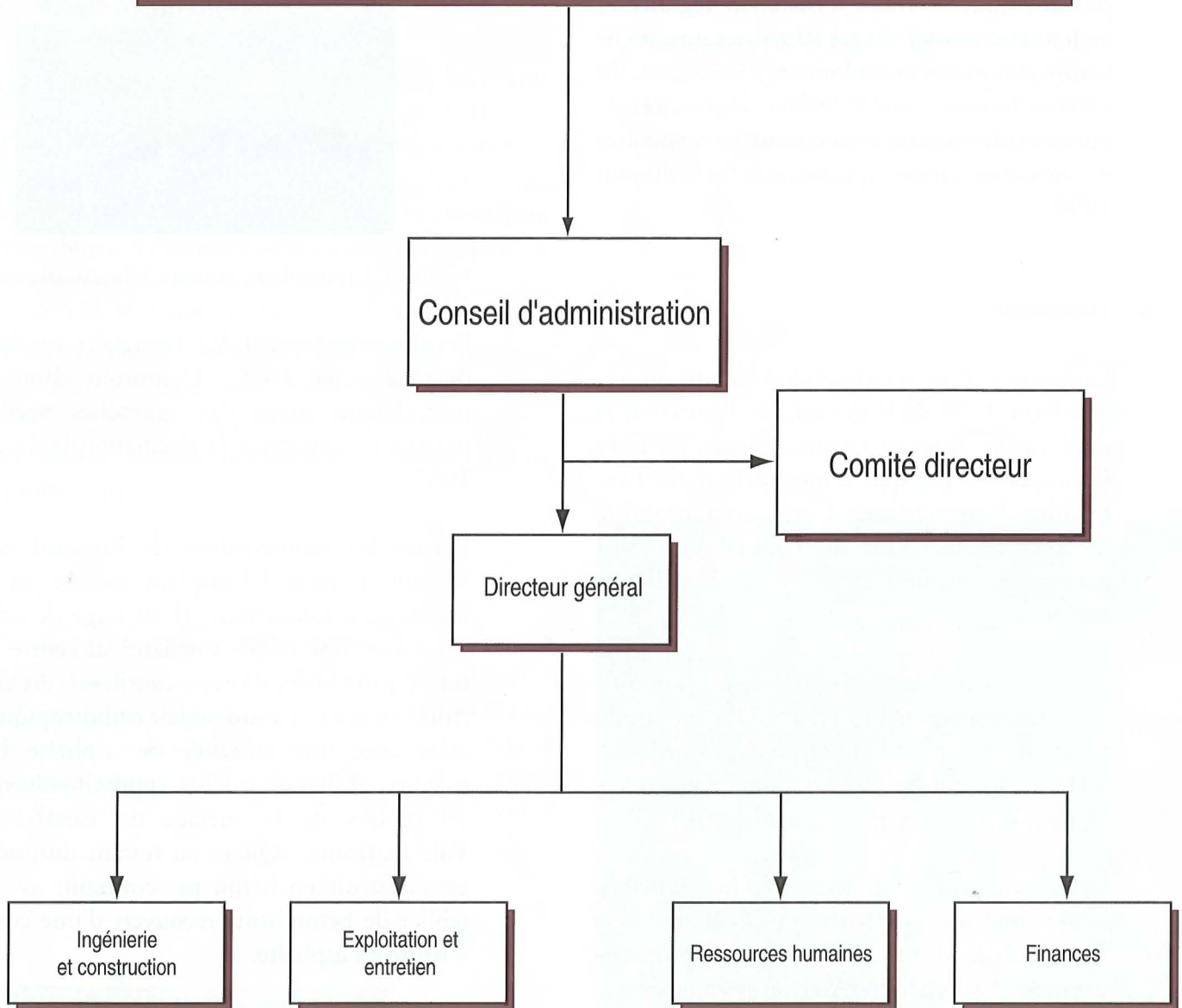
Michel Fournier
Clément Côté (*)
Norman B. Willans
Yvon Bourget (*)
Sylvie Lefebvre (*)

(*) Membre du Comité directeur et du Comité de vérification

- Dirigeants

Président	Michel Fournier
Vice-président	Clément Côté
Avocate-conseil	Sylvie Lefebvre
Directeur général	Glen P. Carlin
Secrétaire-trésorier	André Richer

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE ORGANIGRAMME AU 31 MARS 1998



Au 31 mars 1998, la Société comptait 35 postes permanents et 5 postes temporaires pour un total de 40 postes

a) Mandat

Le mandat de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est d'opérer et entretenir le pont Jacques-Cartier, le pont Champlain et une section de l'autoroute Bonaventure en effectuant d'une façon ponctuelle des travaux d'entretien régulier et majeur et d'assurer sur ses structures une circulation sécuritaire et ordonnée. La Sûreté du Québec fournit, pour la Société, les services de police et de sécurité routière sur les structures en vertu d'un contrat qui prendra fin le 30 juin 1999.

b) Historique

La Société a la responsabilité depuis le 1er décembre 1978 de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Cette responsabilité incombait auparavant au Conseil des ports nationaux (maintenant la Société canadienne des ports).

Ouvert à la circulation le 14 mai 1930 et officiellement inauguré le 24 mai 1930, le pont du Havre fut rebaptisé le pont Jacques-Cartier en 1934 en hommage à l'explorateur considéré comme le découvreur du Canada en 1534.

Le pont, construit en acier avec un tablier en béton armé, a cinq (5) voies de circulation. De Longueuil à Montréal, il mesure approximativement 3 kilomètres. Avec un système de signalisation de voies, la direction de la circulation sur la voie centrale peut être renversée afin de mieux accommoder les usagers aux heures de pointe.

La travée principale, de type cantilever, se situe à approximativement 66 mètres au-dessus de la surface du fleuve Saint-Laurent permettant

ainsi le passage sécuritaire des navires utilisant le Port de Montréal. Quant à la section enjambant la Voie maritime, elle se situe à approximativement 49 mètres au-dessus de la surface du canal.



Le pont Champlain, ouvert à la circulation le 29 juin 1962, a été nommé en l'honneur de l'explorateur Samuel de Champlain, fondateur de Québec en 1608. L'autoroute Bonaventure, faisant partie des approches nord du pont, a été ouverte à la circulation le 21 avril 1967.

Reliant les municipalités de Brossard et de Verdun, le pont Champlain mesure un peu moins de 6 kilomètres. Il est large de six (6) voies avec une bande médiane au centre. La travée principale, de type cantilever, est construite en acier et a un tablier orthotropique en acier avec une chaussée en asphalte bitumineux. Elle est située à approximativement 49 mètres de la surface du canal de la Voie maritime. Quant au restant du pont, il est construit en béton pré-contraint avec un tablier de béton armé recouvert d'une couche d'usure en asphalte.



Les péages exigés dès l'ouverture du pont Jacques-Cartier en 1930 et du pont Champlain en 1962 furent abolis respectivement le 1er juin 1962 et le 4 mai 1990.

c) **Activité courante**

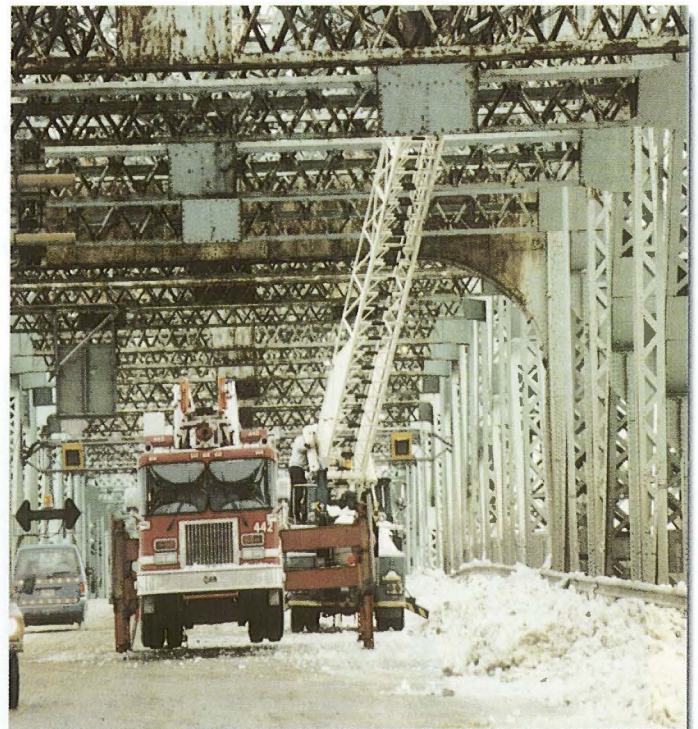
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain sont inspectés tous les ans et les principaux travaux d'entretien à effectuer sont déterminés à partir du résultat des inspections annuelles. L'utilisation des sels déglaçants et l'augmentation de la circulation contribuent à l'usure des structures, nécessitant un programme annuel d'entretien majeur.

À titre indicatif, sur un total de 24,627 millions de dollars en dépenses d'entretien pour l'exercice 1997-1998, le programme d'entretien majeur représente 22,631 millions de dollars répartis comme suit :

Travaux de nettoyage et de peinture :	4 785 000 \$
Réparations aux structures d'acier :	1 219 000 \$
Réfection des chaussées :	9 199 000 \$
Restauration de viaducs :	979 000 \$
Réparations aux piliers :	1 771 000 \$
Ingénierie :	3 452 000 \$
Autres :	1 226 000 \$

Faits Saillants

La tempête de verglas qui a frappé durement la région métropolitaine de Montréal en janvier 1998 a permis de démontrer l'efficacité de la Société en période de crise. Cette tempête a entraîné la fermeture soudaine des ponts Champlain et Jacques-Cartier pendant plusieurs jours, la chute de morceaux de glace sur les voies de circulation rendant celles-ci dangereuses. Une opération de déglçage a été mise rapidement sur pied sur une base d'urgence, permettant la réouverture des ponts à l'intérieur d'un délai très court.



a) Rapport sur les objectifs généraux de 1997-1998

Dans son plan d'entreprise 1997-1998, la Société avait précisé trois (3) objectifs:

- (1) *Poursuivre la mise en application des programmes d'entretien majeur en cours afin d'assurer le maintien des normes de sécurité acceptables sur les ponts et l'autoroute.*

La Société a, durant 1997-1998, mis en place d'importants programmes continus de réfection afin d'atteindre cet objectif. Ainsi des travaux d'une valeur de 22,6 millions de dollars ont été entrepris durant la période sur ses structures.

Parmi les plus importants, on notera au pont Jacques-Cartier, les travaux de peinture et de réparation de l'acier structural ainsi que les travaux divers de réparation au tablier.

Quant au pont Champlain et l'autoroute Bonaventure, on notera, parmi les plus importants, les travaux de réhabilitation du pont Clément et des viaducs «D» et «Z», les réparations effectuées aux piliers ainsi que la réfection de la chaussée sur l'Île des Soeurs.



Afin de pouvoir poursuivre les travaux de réfection qui sont requis pour maintenir d'une façon continue les normes de sécu-

rité acceptables sur les ponts et l'autoroute, la Société a soumis durant la période pour l'approbation du Gouvernement un nouveau programme d'entretien majeur couvrant la période 1998-1999 à 2002-2003. Ce programme se chiffre à 218 millions de dollars et inclut une somme de 123,7 millions de dollars pour le programme de remplacement du tablier du pont Jacques-Cartier.

- (2) *Commencer le remplacement progressif du tablier du pont Jacques-Cartier.*

La Société avait depuis déjà quelques années déterminé qu'un programme majeur s'avérait nécessaire pour réparer et remplacer le tablier du pont Jacques-Cartier et, ce, afin d'assurer une circulation sécuritaire et efficace continue sur cette structure dans les années à venir. La Société a donc entrepris les études requises et a examiné les diverses options possibles.

Un projet pilote a été effectué en 1997. À partir des études d'ingénierie entreprises et sur la base des résultats de ce projet pilote, la Société a déterminé que le remplacement du tablier au moyen de dalles préfabriquées constitue la méthode la plus appropriée.

Au cours de la période, la Société a donc soumis pour l'approbation du Gouvernement un projet clés en main échelonné sur deux ans pour le remplacement du tablier du pont Jacques-Cartier au moyen de dalles en béton préfabriquées. Selon la planification actuelle, les travaux de remplacement du tablier, estimés à près de 123,7 millions de dollars, débuteraient sur le pont au printemps 2000 et se termineraient à l'automne 2001.

(3) *Réorganiser la structure administrative de la Société.*

Fort des recommandations de firmes de consultants, la Société a, durant la période, élaboré des nouvelles méthodes de travail et amélioré ses équipements informatiques en vue d'augmenter la productivité.

La Société a ainsi fait un plus grand usage de services d'experts externes afin d'effectuer certains travaux, tels la gestion, la surveillance et l'inspection de certains projets d'entretien majeur.

b) Aperçu financier

Les revenus

Les revenus totaux de 737 625 \$ sont 74 375 \$ ou 9,2 % de moins que les 812 000 \$ prévus au budget. Cette baisse nette défavorable est principalement due à des revenus d'intérêts plus bas que prévus pour la période.

Les dépenses

Grâce en grande partie à la mise en place de ses nouveaux processus de gestion, la Société a pendant la période pu contrôler plus efficacement ses dépenses. Ainsi, la Société a enregistré des dépenses totales de 31 590 240 \$ pour 1997-1998, soit 119 760 \$ ou 0,4 % de moins que les dépenses de 31 710 000 \$ qu'elle avait prévues pour la période.

Les immobilisations

Les dépenses en immobilisation pour l'exercice se chiffrent à seulement 16 127 \$ comparativement au montant de 213 000 \$ prévu pour la même période. Ceci est principalement dû à certains projets d'immobilisation

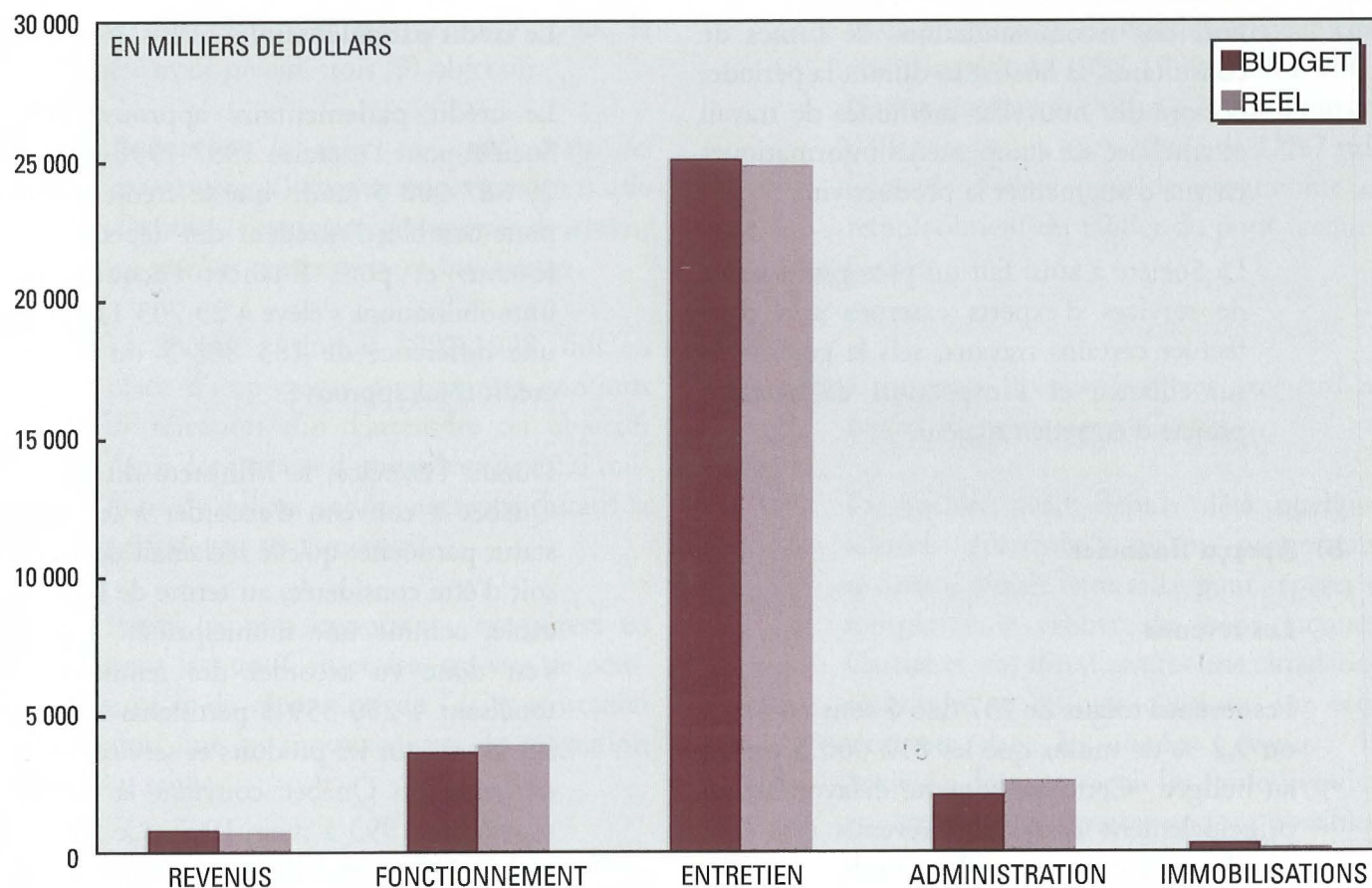
qui ont été soit révisés ou reportés à une période subséquente.

Le crédit parlementaire

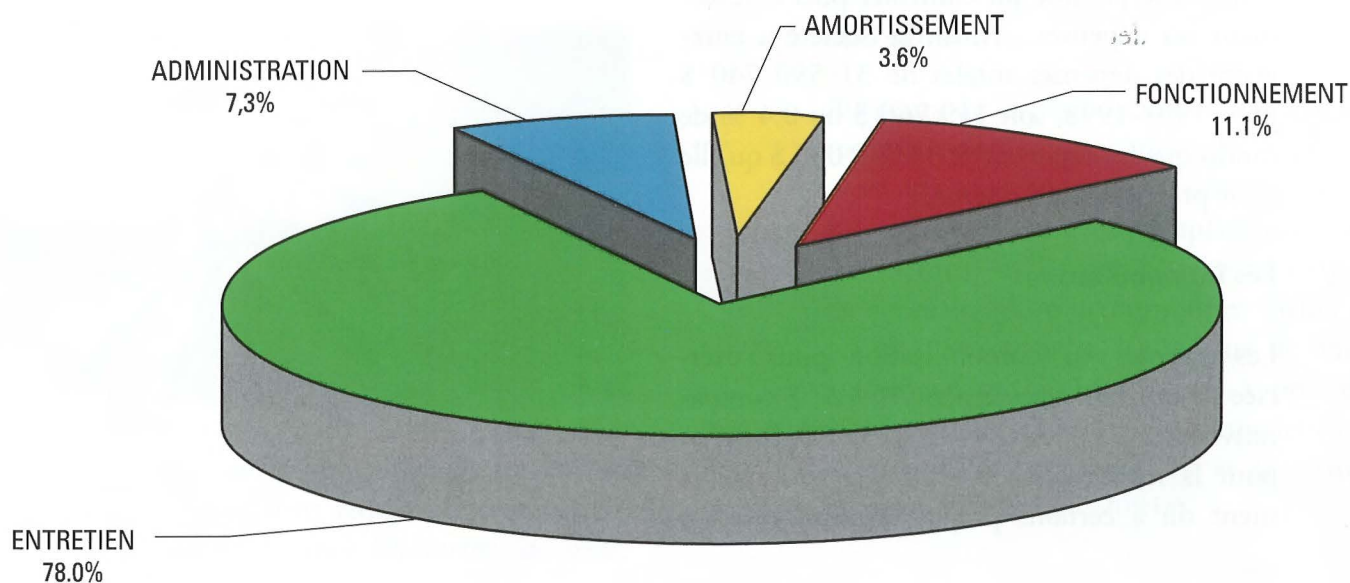
Le crédit parlementaire approuvé pour la Société pour l'exercice 1997-1998 se chiffre à 29 887 000 \$ tandis que le crédit réel requis pour combler l'excédent des dépenses sur les revenus et pour financer l'acquisition des immobilisations s'élève à 29 703 112 \$, pour une différence de 183 888 \$ ou 0,6 % du crédit total approuvé.

Durant l'exercice, le Ministère du revenu du Québec a convenu d'accorder à la Société le statut particulier qu'elle réclamait depuis 1993, soit d'être considérée, au terme de la loi applicable, comme une municipalité. La Société s'est donc vu accorder des remboursements totalisant 4 210 359 \$ pertinents à des rabais sur la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec couvrant la période de septembre 1993 à mars 1997. Ce remboursement a été appliqué directement à l'encontre du crédit parlementaire requis par la Société pour la période. Ainsi, tenant compte de ce remboursement, le crédit parlementaire net requis pour 1997-1998 se chiffre à 25 492 753 \$.

COMPARATIF BUDGET - RÉEL 1997 - 1998



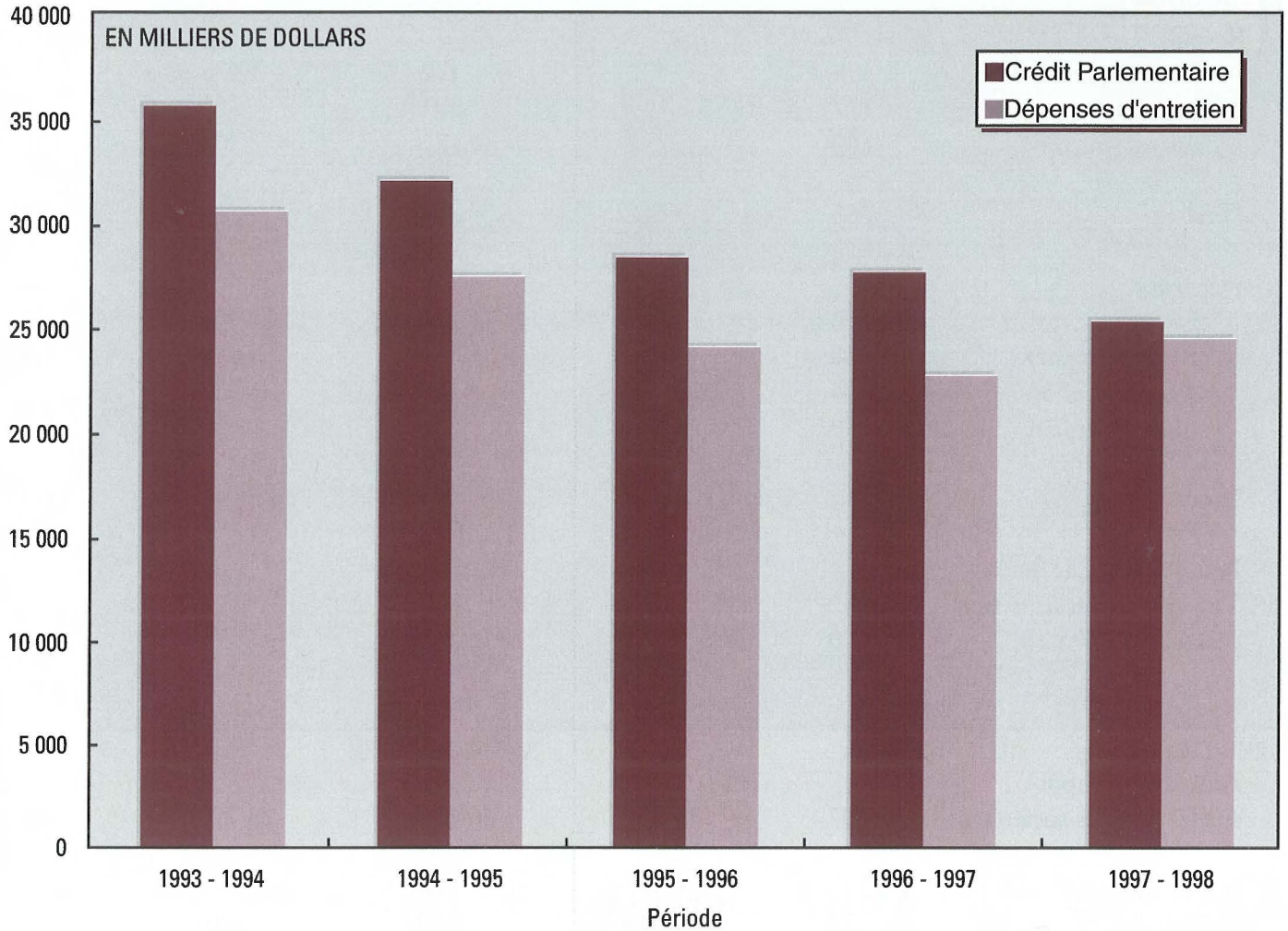
DISTRIBUTION DES DÉPENSES 1997 - 1998



RÉTROSPECTIVE QUINQUENNALE

<u>DESCRIPTION</u>	<u>1993-1994</u>	<u>1994-1995</u>	<u>1995-1996</u>	<u>1996-1997</u>	<u>1997-1998</u>
Données financières (milliers de \$)					
Revenus					
Baux et permis	458	438	472	478	460
Intérêts	127	164	201	125	101
Autres sources	<u>180</u>	<u>238</u>	<u>176</u>	<u>207</u>	<u>177</u>
Total	<u>765</u>	<u>840</u>	<u>849</u>	<u>810</u>	<u>738</u>
Dépenses					
Entretien	30 530	27 528	24 126	22 901	24 627
Fonctionnement	3 388	3 446	3 403	3 470	3 519
Administration	2 194	1 958	1 759	1 982	2 299
Amortissement	<u>1 150</u>	<u>1 161</u>	<u>1 167</u>	<u>1 189</u>	<u>1 137</u>
Total	<u>37 262</u>	<u>34 093</u>	<u>30 455</u>	<u>29 542</u>	<u>31 582</u>
Remboursement de la TPS et TVQ relatifs aux exercices 1993 à 1997	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>4 210</u>
Perte avant impôt sur les grandes sociétés	36 497	33 253	29 606	28 732	26 634
Impôt sur les grandes sociétés	<u>74</u>	<u>14</u>	<u>12</u>	<u>10</u>	<u>8</u>
Perte nette pour l'exercice	<u>36 571</u>	<u>33 267</u>	<u>29 618</u>	<u>28 742</u>	<u>26 642</u>
Crédit parlementaire					
Exploitation	35 490	32 096	28 445	27 563	25 477
Immobilisations	<u>219</u>	<u>(3)</u>	<u>59</u>	<u>222</u>	<u>16</u>
Total	<u>35 709</u>	<u>32 093</u>	<u>28 504</u>	<u>27 785</u>	<u>25 493</u>

IMPORTANCE DES DÉPENSES D'ENTRETIEN SUR LE CRÉDIT PARLEMENTAIRE



Les états financiers de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et tous les renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont du ressort de la direction de la Société.

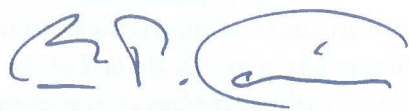
Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le Rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, la Société maintient un système de contrôle interne, de politiques et de procédures, destiné à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont bien protégés et que les transactions et les résultats sont enregistrés comme il se doit.

Le système de contrôle s'appuie sur une vérification qui consiste en des examens périodiques de différents aspects des opérations de la Société. Le vérificateur externe a libre accès auprès des administrateurs à qui incombe la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle suffisants et la qualité de la préparation des états financiers.

Il appartient au Vérificateur général du Canada d'examiner les états financiers et de faire rapport.

Le Directeur général,



Glen P. Carlin, ing.

Le 24 avril 1998



AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au 31 mars 1998 et les états des résultats, du déficit, du capital d'apport et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables sui-vis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada,

RAYMOND DUBOIS
Raymond Dubois, FCA
Sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
Le 24 avril 1998

BILAN

Au 31 mars

ACTIF

À court terme

Encaisse et dépôts à terme

Débiteurs

Montant à recevoir du Canada

1998

2 998 975 \$

712 276

4 082 475

7 793 726

1997

2 880 516 \$

269 622

3 380 335

6 530 473

Immobilisations

Terrains

Ponts

Véhicules et équipement

3 678 846

73 321 602

1 321 640

78 322 088

3 678 846

73 321 602

1 305 513

78 305 961

Moins: amortissement cumulé

69 719 733

68 582 777

8 602 355

9 723 184

16 396 081 \$

16 253 657 \$

PASSIF

À court terme

Créditeurs

Montant dû à la société mère

Revenus perçus d'avance

4 318 576 \$

70 637

212 997

4 602 210

2 955 061 \$

116 041

267 855

3 338 957

À long terme

Provision pour prestations de
cessation d'emploi

376 369

347 695

4 978 579

3 686 652

Engagements et éventualités (Notes 5 et 6)

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions

Autorisé - 50 actions sans valeur nominale

Émis et entièrement libéré - 1 action

Capital d'apport

Déficit

100

33 621 904

(22 204 502)

11 417 502

100

33 605 777

(21 038 872)

12 567 005

Voir les notes complémentaires aux états financiers

16 396 081 \$

16 253 657 \$

Approuvé par le Conseil d'administration

Administrateur
Michel Fournier

Administrateur
Clément Côté

ÉTATS DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Pont Jacques-Cartier	Pont Champlain	Total	
			1998	1997
Revenus				
Baux et permis	252 481 \$	207 775 \$	460 256 \$	478 338 \$
Intérêts	50 498	50 498	100 996	124 640
Autres sources	56 705	119 668	176 373	207 069
	<u>359 684</u>	<u>377 941</u>	737 625	<u>810 047</u>
Dépenses				
Entretien	8 964 271	15 663 041	24 627 312	22 901 152
Fonctionnement	1 187 897	2 331 115	3 519 012	3 470 066
Administration	838 424	1 460 774	2 299 198	1 982 484
Amortissement	87 592	1 049 364	1 136 956	1 188 633
	<u>11 078 184</u>	<u>20 504 294</u>	31 582 478	<u>29 542 335</u>
Remboursement de la TPS et TVQ relatifs aux exercices 1993 à 1997 (note 4)	<u>1 260 388</u>	<u>2 949 971</u>	4 210 359	<u>0</u>
Perte avant impôt sur les grandes sociétés	9 458 112	17 176 382	26 634 494	28 732 288
Impôt sur les grandes sociétés	<u>3 881</u>	<u>3 881</u>	7 762	<u>9 978</u>
Perte nette pour l'exercice	<u>9 461 993 \$</u>	<u>17 180 263 \$</u>	26 642 256 \$	<u>28 742 266 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers

ÉTAT DU DÉFICIT

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Solde au début de l'exercice	21 038 872 \$	19 859 448 \$
Perte nette pour l'exercice	<u>26 642 256</u>	<u>28 742 266</u>
	47 681 128	48 601 714
Crédit parlementaire pour financer l'excédent des dépenses sur les revenus d'exploitation	<u>25 476 626</u>	<u>27 562 842</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>22 204 502 \$</u>	<u>21 038 872 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Solde au début de l'exercice	33 605 777 \$	33 383 335 \$
Crédit parlementaire pour financer l'acquisition nette d'immobilisations	<u>16 127</u>	<u>222 442</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>33 621 904 \$</u>	<u>33 605 777 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice	(26 642 256) \$	(28 742 266) \$
Éléments hors-caisse		
Amortissement	1 136 956	1 188 633
Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi	<u>28 674</u>	<u>(9 209)</u>
	(25 476 626)	(27 562 842)
Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement	<u>820 599</u>	<u>400 040</u>
	<u>(24 656 027)</u>	<u>(27 162 802)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(16 127)	(226 772)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	<u>0</u>	<u>4 330</u>
	<u>(16 127)</u>	<u>(222 442)</u>
Activités de financement		
Crédit parlementaire	<u>25 492 753</u>	<u>27 785 284</u>
Liquidités		
Augmentation pour l'exercice	820 599	400 040
Solde au début de l'exercice	<u>6 260 851</u>	<u>5 860 811</u>
Solde à la fin de l'exercice (*)	<u>7 081 450 \$</u>	<u>6 260 851 \$</u>
(*) Encaisse et dépôts à terme	2 998 975 \$	2 880 516 \$
Montant à recevoir du Canada	<u>4 082 475</u>	<u>3 380 335</u>
	<u>7 081 450 \$</u>	<u>6 260 851 \$</u>
Situation du fonds de roulement à la fin de l'exercice		
Actif à court terme	7 793 726 \$	6 530 473 \$
Passif à court terme	<u>4 602 210</u>	<u>3 338 957</u>
	<u>3 191 516 \$</u>	<u>3 191 516 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers

1. Statut et activités

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est une filiale en propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

En octobre 1997, le gouvernement a présenté le projet de loi C-9, la *Loi Maritime du Canada*, qui prévoit, entre autres, la commercialisation des opérations de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le projet de loi est toujours à l'étude par le Sénat. Toutes les implications de ce projet de loi sur Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée n'ont pas été déterminées à ce jour.

La société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

La société a la responsabilité depuis le 1^{er} décembre 1978 de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure, situés dans la région de Montréal.

2. Conventions comptables importantes

a) Crédit parlementaire

Le montant du crédit parlementaire utilisé à combler l'excédent des dépenses sur les revenus relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier et Champlain est présenté à l'état du déficit. À ce titre, les dépenses d'exploitation ne comprennent pas l'amortissement et la variation de la provision pour prestations de cessation d'emploi ainsi que les gains ou pertes sur l'aliénation d'immobilisations.

Le montant du crédit parlementaire utilisé à financer l'acquisition d'immobilisations, déduction faite de tout produit d'aliénation, est comptabilisé au capital d'apport.

Tout solde du crédit parlementaire non perçu à la fin de l'exercice est présenté comme montant à recevoir du Canada. Tout crédit parlementaire perçu en sus des besoins est inscrit comme montant dû au Canada. La politique de la société à cet égard est de rembourser ce montant au cours de l'exercice suivant.

b) Immobilisations

Les immobilisations prises en charge le 1^{er} décembre 1978 furent comptabilisées à leur valeur comptable dans les livres du Conseil des ports nationaux (maintenant la Société canadienne des ports) de qui la société les a obtenues, avec la contrepartie au capital d'apport. Les immobilisations acquises subséquemment sont comptabilisées au prix coûtant.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée économique prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Pont Jacques-Cartier	4,8 %
Pont Champlain	2,5 %
Véhicules et équipement	10 % et 20 %
Logiciels	100 %

Le coût de la section de l'autoroute Bonaventure dont elle a la charge ainsi que le coût initial du pont Jacques-Cartier sont complètement amortis.

Le coût des travaux majeurs de réfection est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exécutés.

c) Revenus perçus d'avance

Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme revenus perçus d'avance.

d) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi telles que le prévoient leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées.

e) Régime de retraite

Tous les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la société partagent également le coût du régime. Cette contribution représente la responsabilité totale de la société. Les contributions, pour services courants et pour services antérieurs admissibles, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. Le mode de paiement des contributions pour services antérieurs est déterminé en fonction des conditions de rachat en vigueur, généralement sur le nombre d'années de service qu'il reste aux employés avant leur retraite.

f) Dépenses - Autoroute Bonaventure

Les dépenses engagées en regard de la section de l'autoroute Bonaventure dont la société a la charge sont comprises avec celles du pont Champlain.

g) Impôt sur les bénéfices

À titre de société d'État fédérale, la société n'est pas assujettie à l'impôt provincial sur les bénéfices. Par contre, elle est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale du fait que sa société mère y est assujettie en vertu d'un règlement à cette fin. De ce fait, la société est assujettie à l'impôt sur les grandes sociétés.

h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses déclarés pendant l'exercice visé. Les indemnités de cessation d'emploi, les frais courus reliés aux travaux majeurs de réfection, de même que les estimations reliées aux réclamations de fournisseurs sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Opérations entre apparentés

La société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. La société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les principales opérations entre apparentés engagées par la société se résument à des services administratifs et d'ingénierie que celle-ci a reçu de sa société mère pour un montant de 364 019 \$ (496 595 \$ en 1997).

4. Remboursement de la TPS et TVQ relatifs aux exercices 1993 à 1997

Durant l'exercice, le ministère du Revenu du Québec a convenu d'accorder à la société le statut particulier qu'elle réclamait depuis 1993. Grâce à ce statut, la société s'est vue accorder des remboursements équivalents à 57 % de la taxe sur les produits et services (TPS) et de 40 % sur la taxe de vente du Québec (TVQ), pour la période de septembre 1993 à mars 1997.

Cette décision du ministère du Revenu met un terme à une éventualité pour la société de rembourser les sommes reçues depuis la mise en vigueur de la TPS et de la TVQ jusqu'à août 1993, qui totalisaient 3,5 millions de dollars.

Les remboursements de TPS de l'exercice en cours sont présentés en réduction des dépenses d'entretien. Ce genre de remboursement pour la TVQ a été aboli en janvier 1997.

5. Engagements

a) Services de fonctionnement

Le montant minimum qui sera versé au cours des prochains exercices en vertu d'une entente pour services de police qui se termine le 30 juin 1999 s'établit à 3,3 millions de dollars sur une base annuelle.

b) Fournisseurs

Les engagements contractuels envers des fournisseurs se chiffraient à environ 1,6 million de dollars au 31 mars 1998.

6. Éventualités

- a) Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la société, dont certaines demandent des dédommagements pécuniaires importants qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les litiges sont sujets à bien des incertitudes, et le résultat de chaque affaire n'est pas prévisible. Une provision pour ces dépenses a été établie d'après les meilleures estimations faites par la direction. Il est raisonnable de penser que la société aura à régler certaines de ces demandes pour des montants dépassant les provisions établies à court terme.
- b) Une décontamination de certaines propriétés de la société pourrait s'avérer nécessaire. Jusqu'à présent, la société n'a pas été en mesure de déterminer tous les coûts s'y rapportant, n'ayant pas évalué l'état de contamination de toutes ses propriétés. Les coûts relatifs aux évaluations environnementales et aux travaux de décontamination nécessaires sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la société effectue ces travaux.

7. Travaux majeurs de réfection

Dans le cadre de son programme de maintenir les ponts et l'autoroute en bon état de manière à protéger le public et le système routier durant toute la vie utile de ses installations, la société doit exécuter des travaux majeurs sur le tablier du pont Jacques-Cartier. Basé sur des études d'ingénierie et sur les résultats d'un projet pilote entrepris en 1997-1998, la société a présenté pour l'approbation du Conseil du Trésor un projet clés en main échelonné sur deux ans pour le remplacement du tablier au moyen de dalles en béton préfabriquées. Le contrat principal de construction devrait être accordé en 1999 en débutant avec la fabrication des unités du tablier. Les travaux de remplacement du tablier devraient débiter sur le pont au printemps 2000 et se terminer à l'automne 2001. Le coût du projet est estimé à 121 000 000 \$ exclusion faite des coûts connexes de gestion de projet qui s'élèveraient à approximativement 2 700 000 \$.

8. Juste valeur des instruments financiers

Les opérations relatives à l'encaisse, aux dépôts à terme, aux débiteurs, au montant à recevoir du Canada, aux créditeurs et au montant dû à la société mère sont effectués dans le cours normal des activités. La valeur aux livres de chacun de ces postes se rapproche de leur juste valeur car leur échéance respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs; par conséquent, le risque de crédit est faible.

On peut se procurer des exemplaires de ce rapport en s'adressant à :

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
1010, rue de Sérigny, bureau 700
Longueuil (Québec)
J4K 5G7

Tél.: (450) 651-8771 Télécopieur : (450) 677-6912

Internet : aricher@pjcci.ca

